

Vicat S.A.

**Rapport Spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions et
engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2011

Vicat S.A.

Tour Manhattan - 6, place de l'Iris - 92095 Paris La Défense

Ce rapport contient 3 pages



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Wolff & Associés S.A.S.

Centre Beaulieu
19, boulevard Berthelot
63400 Chamalières
France

Vicat S.A.

Siège social : Tour Manhattan - 6, place de l'Iris - 92095 Paris La Défense
Capital social : € 179 600 000

Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Engagements pris en matière de retraite additionnelle : Les engagements pris en matière de compléments de retraite et notamment de retraite additionnelle auprès de CARDIF ont été confirmés par le Conseil d'Administration du 25 février 2011 suite au renouvellement des mandats du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général.

Nature et objet : régime de retraite sur complémentaire dans le cadre de l'article 39 du CGI.

Modalités : les engagements pris auprès de CARDIF concernent les mandataires sociaux ainsi que les cadres dont le salaire dépasse 4 fois le plafond de la tranche A.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 8 mars 2012
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Bertrand Desbarrières
Associé

Chamalières, le 8 mars 2012
Wolff & Associés



Grégory Wolff
Associé